

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 10 • Numéro 6 • Le 19 juin 2019

Comment transférer vos ordonnances de façon sécuritaire

Si vous déménagez ou souhaitez changer de pharmacie, il sera peut-être nécessaire de transférer vos ordonnances à une nouvelle pharmacie. Il en va de même si vous manquez de médicaments durant un voyage. La plupart des ordonnances peuvent être transférées d'une pharmacie à une autre au Canada.

Médicamentssecuritaires.ca a reçu une déclaration d'une consommatrice qui avait déménagé d'une province à une autre. Elle avait demandé que ses ordonnances soient transférées à sa nouvelle pharmacie. Après avoir reçu les prescriptions, la nouvelle pharmacie a donné par erreur un médicament interrompu par le médecin plus d'un mois auparavant.

Médicamentssecuritaires.ca présente les recommandations suivantes aux consommateurs et aux soignants à l'égard du transfert d'ordonnances d'une pharmacie à une autre :

- Mettez à jour votre liste de médicaments avec l'aide de votre médecin et de votre pharmacien avant de demander le transfert de vos ordonnances. Faites appel aux [5 questions à poser à propos de vos médicaments](#) pour vous aider à comprendre tous vos médicaments lorsque vous parlez à des professionnels des soins de santé.
- Assurez-vous d'avoir suffisamment de médicaments en attendant de trouver une nouvelle pharmacie. Vous voudrez peut-être visiter quelques pharmacies (et parler au personnel de la pharmacie) dans la nouvelle région avant d'en choisir une.
- Sachez que certaines ordonnances ne peuvent pas être transférées : celles qui nécessitent une nouvelle ordonnance ou qui n'ont plus de renouvellements au dossier. Il faut communiquer avec votre médecin pour obtenir de nouvelles ordonnances.
- Si vous déménagez, demandez à votre médecin actuel de vous donner des renouvellements qui dureront une année. De cette façon, vous aurez le temps requis pour trouver un médecin de famille dans votre nouveau quartier.
- Présentez votre liste de médicaments à la nouvelle pharmacie et demandez au nouveau pharmacien de :
 1. Comparer la liste des médicaments transférés avec votre liste de médicaments à jour.
 2. Vous contacter en cas de questions.
 3. Fixer un rendez-vous pour évaluer vos médicaments.
- Partagez votre liste de médicaments avec votre nouveau médecin.

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

